

Ascom Pensionskasse (APK)

Synthèse du rapport 2007



Rapport annuel 2007

L'exercice sous revue a été marqué avant tout par des changements. Le travail de préparation pour le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations ainsi que pour la fusion avec les fondations de prévoyance des cadres a été intensif.

Après deux bonnes années, l'APK a réalisé sur sa fortune en 2007 un résultat inférieur aux espérances. Après un premier semestre positif, l'évolution des bourses internationales a entraîné un recul pendant le deuxième semestre. Les résultats satisfaisants des placements immobiliers ont eu une influence positive sur le rendement net. Il s'est avéré une fois de plus qu'une Asset Allocation équilibrée revêt une importance primordiale. Le rendement net de 3.46% réalisé sur l'ensemble de la fortune peut toutefois être qualifié de très bon, en comparaison horizontale avec d'autres fondations.

La somme inscrite au bilan a réduit de manière peu significative en une année et atteint maintenant 1'344 millions de CHF (-1%). Les réserves pour fluctuation des titres atteignent, avec 172 millions de CHF, environ 93% de l'objectif fixé et le taux de couverture (fortune nette disponible en % par rapport au capital de prévoyance nécessaire) s'élève actuellement à 114.8 % (année précédente 114.3%).

Le nombre des bénéficiaires de rentes diminue continuellement. A la fin de l'année sous revue, 3'345 personnes touchaient une rente, soit 38 personnes de moins que l'année précédente. En 2007, l'effectif des assurés actifs a diminué de 25 personnes et se chiffre par conséquent à 1'731.

La seule mutation au sein du Conseil de fondation est le départ de Peter Müller, Delta Energy Systems SA, à la suite de son changement de poste. Les délégués ont élu comme successeur Hermann Waldvogel, Ascom (Suisse) SA. Monsieur Waldvogel a pris ses fonctions le 1er juillet 2007. Il a également repris le mandat vacant au sein de la commission APK des finances.

Le Conseil de fondation s'est réuni trois fois en 2007. Les points régulièrement récurrents à l'ordre du jour ont été traités lors des séances du Conseil de fondation d'avril et de novembre. Une séance spéciale, qui a eu lieu au mois de juin, a abouti d'une part à la décision de principe de la

fusion avec la « Ascom Kadervorsorge-Stiftung » et avec la « Alpha-Vorsorge-Stiftung » et d'autre part à l'approbation du nouveau plan de prévoyance. Le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations a entraîné la nécessité de fixer des dispositions transitoires et d'adapter les règlements de manière approfondie. Ces travaux ont été effectués par un groupe de travail en étroite collaboration avec les experts en assurances de pension et dans le cadre d'une vaste procédure de consultation auprès des organes concernés. Les modifications ont été présentées aux assurés sous la forme d'une brochure et plusieurs séances d'information ont eu lieu en automne. Les informations très complètes qui ont été fournies ont contribué à bien faire comprendre le changement nécessaire, ce qui s'est répercuté de manière positive sur son introduction le 1.1.2008.

Les modifications apportées et la mise en vigueur du règlement au 1.1.2008 constituent une étape importante pour l'avenir de la prévoyance professionnelle des collaborateurs, de la maison fondatrice et des entreprises affiliées. Le changement de système de primauté augmente la clarté et la transparence et offre à tous les participants une plus grande marge de manœuvre. La fusion de la prévoyance au sein d'une seule fondation couvre de manière idéale les exigences d'un 2ème pilier bien aménagé et améliore l'efficacité dans le domaine administratif. Dans ce sens, l'APK est bien armée et a créé les conditions requises pour poursuivre son ouverture.

Berne, avril 2008

Ascom Pensionskasse

La version intégrale du Rapport annuel en langue allemande peut être obtenue sur simple demande auprès du Secrétariat de l'APK (tél. 031 999 17 72).

Bilans

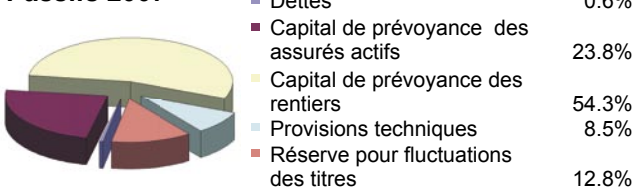
Actifs	31.12.2007		31.12.2006	
	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Liquidités	90.7	6.7	76.4	5.6
Créances et comptes de régularisation	6.3	0.5	5.0	0.4
Obligations	132.7	9.9	133.9	9.9
Gestion des monnaies	34.9	2.6	49.9	3.7
Hypothèques	111.7	8.3	114.6	8.4
Total des valeurs nominales	376.3	28.0	379.8	28.0
Actions	501.0	37.3	521.4	38.4
Immeubles/terrains/équipements	467.2	34.7	456.7	33.6
Total des valeurs réelles	968.2	72.0	978.1	72.0
Total des actifs	1'344.5	100.0	1'357.9	100.0

Passifs	31.12.2007		31.12.2006	
	Mio. CHF	%	Mio. CHF	%
Dettes et comptes de régularisation	7.9	0.6	8.6	0.6
Capital de prévoyance des assurés actifs	320.4	23.8	329.4	24.3
Capital de prévoyance des rentiers	729.9	54.3	736.5	54.2
Provisions techniques	114.5	8.5	114.3	8.4
Réserve pour fluctuations des titres	171.8	12.8	169.1	12.5
Total des passifs	1'344.5	100.0	1'357.9	100.0

Actifs 2007



Passifs 2007



Comptes de profits et pertes

	2007 Mio. CHF	2006 Mio. CHF
Cotisations et prestations d'entrée		
Cotisations des employés	12.2	12.9
Cotisations des employeurs	12.2	12.9
Rachat et primes uniques	1.0	1.8
Apports de libre passage	15.5 40.9	15.8 43.4
Prestations, versements anticipés et charges d'assurance		
Prestations de rentes y. c. allocations de renchérissement et capital décès	-71.1	-65.7
Prestations en capital à la retraite	-2.1	-2.1
Prestations de sortie	-27.4	-78.1
Versement anticipé pour la propriété du logement/divorce	-0.9	-2.2
Constitution/dissolution des capitaux de prévoyance et provisions techniques	15.4	65.0
Contributions au fonds de garantie	-0.2 -86.3	-0.4 -83.5
Résultat net de l'activité d'assurance	-45.4	-40.1
Résultat net des placements de la fortune		
Liquidités et créances du marché monétaire	0.2	3.2
Obligations	-0.1	6.3
Gestion des monnaies	1.0	1.1
Actions	16.8	55.2
Prêts hypothécaires	3.3	3.1
Immeubles	27.3	23.0
Charges d'intérêts	-0.1	-0.1
Frais d'administration des placements de la fortune	-2.0 46.4	-2.1 89.7
Correction de valeur des créances de cotisations	0.2	-0.2
Apport résultant de la liquidation de la Wohlfahrtsstiftung Autophon	2.8	
Frais d'administration généraux	-1.3	-1.1
Excédent des produits avant constitution des réserves pour fluctuation des titres	2.7	48.3
Constitution des réserves pour fluctuation des titres	-2.7	-48.3
Excédent	0.0	0.0

Annexe aux comptes annuels 2007

Informations générales et explications relatives à l'institution de prévoyance

But de la Fondation

L'APK a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application pour les collaborateurs de la maison fondatrice ainsi que des entreprises affiliées au moyen de conventions spéciales à l'âge de la retraite et en cas d'invalidité ainsi que pour les survivants de ces collaborateurs après leur décès.

Le plan de prévoyance repose sur le principe de la primauté des prestations. Il est conforme au règlement entré en vigueur le 1.1.2005 et à ses avenants. La Fondation est autonome; elle assume elle-même tous les risques.

Employés et employeurs versent les mêmes cotisations.

Bases juridiques

Acte de fondation du 9 octobre 1997

Règlement du 1^{er} janvier 2005 et avenants

La Fondation est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du Canton de Berne sous le numéro BE.0221. Elle est soumise à l'autorité de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du Canton de Berne (ASVS).

Effectif des assurés

	31.12.2007	31.12.2006
Assurés actifs	1'731	1'756
Bénéficiaires de rentes	3'345	3'383

L'effectif des assurés a diminué d'un nombre total de 25 membres actifs. L'effectif des bénéficiaires de rentes a diminué de 38 personnes.

Organes

• Conseil de fondation:

Représentants des employeurs	Sutter Anton, président Bracher Hans Choffat Philippe Maurer André Zimmermann Hans
Représentants des employés	Marti Hans, vice-président Fischer Andreas Hanspeter Mühlemann Peter Müller (jusqu'au 30.6.2007) Schlunegger Rosmarie Waldvogel Hermann (à partir du 1.7.2007)

• Commissions:

Trois commissions ayant chacune des tâches et des compétences propres déchargent le Conseil de fondation dans son travail

- Commission APK des finances
- Commission APK des immeubles/hypothèques
- Commission APK du personnel

• Délégués:

18 délégués pour neuf circonscriptions électorales qui représentent l'ensemble des entreprises liées et servent d'intermédiaires entre le Conseil de fondation et les assurés.

• Administration:

Bertschy Annegret
Krättli Erwin (adjoint)

• Gestion du portefeuille:

Krättli Erwin

• Gestion des immeubles:

Zingg Marlene, gestionnaire
Hämmerli Monika (adjointe)

• Comptabilité:

von Dach Jürg

• Expert actuariaire:

LCP Libera AG,
Actuaires-conseil, Zurich

• Organe de contrôle:

Ernst & Young AG, Bern

• Surveillance:

Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du Canton de Berne

Principes de comptabilité et de présentation des comptes

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les dispositions du Code des Obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes, permettent d'avoir un aperçu de la situation financière de la Fondation au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et respectent les recommandations Swiss GAAP RPC 26.

En sa qualité d'organe suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité des placements de la fortune. En collaboration avec des organes externes, il analyse les stratégies de placement en vigueur. Cette vérification vise en premier lieu à déterminer la tolérance aux risques de l'APK afin de définir la structure de la fortune la mieux adaptée. Une attention toute particulière est accordée à la sécurité et à la répartition des risques liés aux placements, à la gestion des produits et à la surveillance du niveau des liquidités.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation suivants sont appliqués:

Titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché, les parts de fonds à leur valeur d'inventaire nette à la date de référence du bilan. Les bénéfices réalisés et les pertes subies sur les cours sont comptabilisés dans les recettes nettes des obligations, de la gestion des monnaies et des actions.

Conversion en monnaies étrangères

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année. Les bénéfices et les pertes réalisés sont comptabilisés dans les comptes de résultat.

Hypothèques

Les prêts hypothécaires sont inscrits au bilan à leur valeur nominale déduction faite des ajustements des valeur économiquement nécessaires.

Immeubles

La valeur vénale des immeubles qui appartiennent entièrement à l'APK a été évaluée selon la pure méthode de valeur de rendement. Le taux de capitalisation se compose du taux de base augmenté de suppléments pour les risques, la négociabilité, les frais d'exploitation, d'entretien et administratifs et la dépréciation due à l'âge.

Les parts de copropriété des bâtiments d'exploitation sont estimées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow). Les impôts latents sont considérés pour la plus-value dépassant la valeur des investissements.

Autres actifs / autres passifs

Les autres actifs et passifs sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Réserve pour fluctuation des titres

Les objectifs pour la réserve de fluctuation des titres s'élèvent, comme l'année précédente, à:

- Obligations en CHF	10%
- Obligations en monnaies étrangères	15%
- Gestion des monnaies	15%
- Actions, parts de fonds comprises	25%
- Biens fonciers d'habitation y. c. terrains	5%
- Biens fonciers commerciaux y. c. copropriétés	10%

Les objectifs fixés pour la réserve de fluctuation des titres au 31.12.2007, d'un total de 184.5 mio CHF, n'ont pas été atteints; le montant disponible s'élève à 171.8 mio CHF.

Extension des possibilités de placement (art. 59 OPP 2)

Etant donné que les provisions commerciales et techniques sont à disposition, le but de la prévoyance n'est pas en danger, bien que la valeur réelle (environ 72%) dépasse légèrement la limite supérieure de 70% fixée à l'art. 55, al. b, de l'OPP 2.

La Fondation possède des parcelles en zone agricole (total 222'586 m²) qui, selon l'art. 53 de l'OPP 2, ne relèvent pas des placements autorisés. Ces parcelles ont été acquises il y a fort longtemps, en partie comme terrain à construire qui, plus tard, ont été de nouveau reclassés en terrains agricoles.

Stratégie de placement

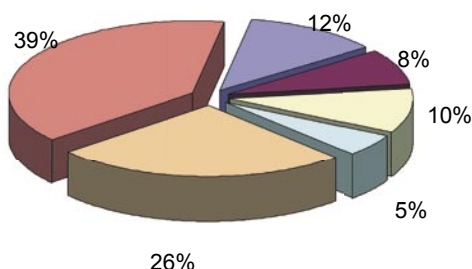
La stratégie et les marges d'intervention correspondantes adoptées par le Conseil de fondation le 25 novembre 2005 constituent la base des directives de placement.

Catégorie de placement	Stratégie APK	Marges d'intervention	Limites max. fixées par la LPP	Etat au 31.12. 2007
Liquidités et créances du marché monétaire	3%	–	100%	6.7%
Obligations en CHF	4%	3 – 5%	100%	4.4%
Obligations en monnaies étrangères	6%	5 – 7%	20%	5.5%
Gestion des monnaies	4%	3 – 5%		2.6%
Hypothèques	10%	8 – 12%	75%	8.3%
Actions suisses	14%	12 – 16%	30%	14.6%
Actions étrangères	16%	14 – 18%	25%	16.2%
Funds of Hedge Funds	6%	5 – 7%		6.3%
Private Equity	1%	0 – 1%		0.1%
Immeubles	36%	30 – 38%	50%	34.8%

Composition des titres, liquidités y comprises, en fonction des catégories de placement

	31.12.2007		31.12.2006	
	Mio. CHF		Mio. CHF	
■ Liquidités	90.6	12%	76.4	10%
■ Obligations CHF	59.2	8%	59.4	8%
■ Obligations en ME	73.5	10%	74.5	9%
■ Gestion des monnaies	34.8	5%	49.9	6%
■ Actions suisses	197.0	26%	215.8	28%
■ Actions étrangères*	304.0	39%	305.6	39%

* incl. Hedge Funds et Private Equity



Performance des titres

	2007	2006
Liquidités	-1.0%	0.8%
Obligations suisses en CHF	2.6%	1.5%
Obligations étrangères en CHF	-3.0%	-0.2%
Obligations en monnaies étrangères	1.7%	2.5%
Gestion des monnaies	1.5%	1.9%
Funds of Hedge Funds	7.1%	2.0%
Private Equity	71.7%	64.5%
Actions suisses	-0.9%	17.0%
Actions étrangères	4.5%	12.7%
Total	2.0%	9.3%
Comparaison avec le Benchmark	2.2%	10.5%

Rendement/Performance des placements de la fortune

	2007	2006
Hypothèques (placements directs) Rendement net sur le patrimoine moyen	2.9%	2.7%
Titres (liquidités comprises) Performance	2.0%	9.3%
Immeubles Rendement net sur le patrimoine moyen	5.5%	4.5%
Rendement total Rendement net sur les placements de la fortune moyens	3.5%	6.7%

Calcul du taux de couverture

Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

	31.12.2007	31.12.2006
	Mio. CHF	Mio. CHF
Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires	1'164.8	1'180.2
Réserves pour fluctuation des titres	171.8	169.1
Capitaux disponibles pour couvrir les engagements réglementaires	1'336.6	1'349.3
Taux de couverture	114.75%	114.33%

L'expert en prévoyance professionnelle procède à la détermination annuelle des capitaux de prévoyance et des provisions techniques ceci, selon les principes reconnus et suivant les bases techniques généralement accessibles.

Evénements postérieurs à la date de clôture des comptes

Le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations a eu lieu au 1.1.2008. L'APK fusionnera en même temps avec les deux fondations „Ascom Kadervorsorge-Stiftung“ et „Alpha-Vorsorge-Stiftung“.

Les directives d'appréciation ont été maintenues pour les bilans annuels de chacune des fondations. Les critères applicables au bilan de la fusion sont par contre les critères d'appréciation et pour les provisions adaptés et uniformisés.

Rapport de l'organe de contrôle

La société Ernst & Young AG a vérifié la légalité des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de l'APK pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007. Selon son évaluation, ces éléments sont conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements. Elle recommande donc l'approbation des comptes annuels.